

## 1. PREAMBULE

- Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toute cette prescription. La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.
- Tout organisateur qui prend en charge l'organisation d'une manche de la coupe Midi-Pyrénées est censé connaître le présent règlement. Il se doit donc d'en respecter tous les points, notamment concernant les caractéristiques du circuit, son balisage, le ravitaillement, les classements et récompenses. Tout organisateur qui ne respecterait pas ce règlement soumettrait son club à des sanctions de la part de la Commission Régionale de VTT (CRVTT).
- Le coureur est seul responsable de son parcours.

## 2. PARTICIPATION

La coupe VTT Midi-Pyrénées de Cross-country est ouverte à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC ou par une autre fédération affiliée à l'UCI et, aux non-licenciés, qui doivent prendre une licence à la journée avec certificat médical les autorisant à la pratique du VTT en compétition.

## 3. CATEGORIES

Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégorie	Age
<b>Minimes Garçons / Minimes Filles</b>	13 et 14 ans
<b>Cadets / Cadettes</b>	15 et 16 ans
<b>Juniors / Juniors Dames</b>	17 et 18 ans
<b>Espoirs / Espoirs Dames</b>	19 à 22 ans
<b>Dames</b>	23 ans et plus
<b>Hommes</b>	23 à 29 ans
<b>Masters 1 / 2</b>	30 à 39 ans
<b>Masters 3 / 4</b>	40 à 49 ans
<b>Masters 5</b>	50 ans et plus
<b>Tandems</b>	17 ans et plus
<b>Promo</b>	19 à 30 ans

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licences dans les catégories.

## 4. CARACTERISTIQUES DU CIRCUIT

### Choix du circuit

- Le parcours devra présenter une variété de terrain capable de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.
- La notion de trèfle ou de huit devra être privilégiée.

### Le balisage

- Le balisage doit être suffisant afin qu'un compétiteur ne connaissant pas le terrain n'ait aucun doute quant à sa progression.
- La CRVTT rappelle que le balisage à la bombe de peinture est interdit sur tous supports par les Préfectures. Seules les flèches plastiques, le plâtre et rubalise devront être utilisés.

### Soutien technique

Remettre 1 mois avant l'épreuve la carte du tracé du circuit à la CRVTT et la mesure de ses possibilités, la CRVTT pourra apporter

son soutien technique à l'organisateur pour le choix et la validation du circuit. L'organisateur est donc apte à modifier son parcours si le technicien régional le lui demande et ce dans l'intérêt de son épreuve.

### Temps de Parcours

Catégorie	Temps Min.	Temps Max.
<b>Minimes Garçons / Minimes Filles</b>	30'	40'
<b>Cadets / Cadettes / Open Dames</b>	45'	1h00'
<b>Juniors / Juniors Dames</b>	1h00	1h15'
<b>Espoirs Hommes et Dames / Masters Hommes et Dames / Open</b>	1h15	1h30
<b>Elites Hommes / Elites Dames</b>	1h30	1h45

## 5. REGLEMENT SUR LE CIRCUIT

- Des contrôles de passage devront être établis sur le parcours par l'organisation, notamment à ses extrémités. Le collège des arbitres vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés.

## 6. MARQUES DE COURSE

Pour faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent devra être muni d'une plaque de cadre frontale très visible, fournie par l'organisateur.

## 7. MATERIEL

- Les vélos admis dans les épreuves de la Coupe de Cross-country devront répondre aux normes officielles en vigueur. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- Pendant l'épreuve les vélos pourront être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer du respect de la réglementation.

## 8. EQUIPEMENT

Le port du casque rigide, avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

## 9. ZONE DE DEPART

Les lignes de départ doivent être espacées de 2 m 50 et peuvent comporter 1 concurrent tous les 80 cm soit 20 concurrents maximums par ligne. Les lignes de départ sont matérialisées au sol.

## 10. ZONE D'ARRIVEE

Un cône d'arrivée devra être délimité après la ligne d'arrivée jusqu'à ne laisser que le passage d'un concurrent. Le commissaire technique est la seule personne habilitée à se trouver dans cette zone. Les concurrents sont considérés en course jusqu'à cette vérification.

## 11. ORDRE DE DEPART

Pour toutes les épreuves de la Coupe, c'est le classement général de l'année précédente pour la 1ère manche, puis le classement général de l'année en cours qui servira pour placer les concurrents sur les grilles de départ pour toutes les catégories. Les autres concurrents sont placés par ordre croissant des dossards.

## 12. REPARATION ET AIDE EXTERIEUR

- Une zone d'assistance technique délimitée sera installée à côté de l'aire de départ-arrivée, si le parcours comporte plusieurs tours. Si le parcours se déroule sur une seule boucle, la zone d'assistance technique sera déterminée par le président du Jury. Les coureurs

pourront y effectuer des réparations avec ou sans aide extérieure, sans entraver le bon déroulement de la course.

- Tout participant qui bénéficiera d'une aide matérielle ou technique en dehors de cette zone d'assistance sera disqualifié.
- Tout engin motorisé est interdit sur le circuit.
- Tout dispositif de liaison radio entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification du ou des concurrent(s).
- Le remplacement de roues entre concurrents en course est interdit sous peine de disqualification. Une manifestation délibérée d'aide ou d'assistance entre coureurs, dûment constatée, entraînera la mise hors course.
- Sur le circuit, seules les motos officielles admises sont celles dont les conducteurs portent une chasuble officielle. Limitées au nombre de 3 par course et identifiables comme suit :
  - Une moto ouvreuse
  - Une moto médecin
  - Une moto balai

### 13. RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement est autorisé sur tout le parcours, tout en respectant la sécurité de la course. Tous concurrents laissant leurs déchets sur le circuit seront sanctionnés en respect au règlement fédéral national concernant la gestion des déchets.

### 14. CLASSEMENTS

- Seuls les coureurs licenciés en Midi-Pyrénées peuvent prétendre intégrer le classement général de la Coupe.
- Lors de chaque épreuve sera établie les classements suivants :
- Scratch, Hommes, Espoirs Hommes, Dames, Espoirs Dames, Juniors hommes, Juniors Dames, Masters 1/2, Masters 3/4, Master 5, Cadets, Cadettes, Minimes garçons, Minimes filles, Tandems, Promo
- Les classements seront affichés et signés par le secrétaire de course et le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage.
- Le délai de réclamation est de 30 min après le premier arrivé de chaque catégorie.

### 15. BAREME DE POINTS

Pl.	Pts	Pl.	Pts	Pl.	Pts	Pl.	Pts
1 <sup>er</sup>	100	14 <sup>ème</sup>	44	27 <sup>ème</sup>	24	40 <sup>ème</sup>	11
2 <sup>ème</sup>	90	15 <sup>ème</sup>	42	28 <sup>ème</sup>	23	41 <sup>ème</sup>	10
3 <sup>ème</sup>	82	16 <sup>ème</sup>	40	29 <sup>ème</sup>	22	42 <sup>ème</sup>	9
4 <sup>ème</sup>	76	17 <sup>ème</sup>	38	30 <sup>ème</sup>	21	43 <sup>ème</sup>	8
5 <sup>ème</sup>	72	18 <sup>ème</sup>	36	31 <sup>ème</sup>	20	44 <sup>ème</sup>	7
6 <sup>ème</sup>	68	19 <sup>ème</sup>	34	32 <sup>ème</sup>	19	45 <sup>ème</sup>	6
7 <sup>ème</sup>	64	20 <sup>ème</sup>	32	33 <sup>ème</sup>	18	46 <sup>ème</sup>	5
8 <sup>ème</sup>	60	21 <sup>ème</sup>	30	34 <sup>ème</sup>	17	47 <sup>ème</sup>	4
9 <sup>ème</sup>	57	22 <sup>ème</sup>	29	35 <sup>ème</sup>	16	48 <sup>ème</sup>	3
10 <sup>ème</sup>	54	23 <sup>ème</sup>	28	36 <sup>ème</sup>	15	49 <sup>ème</sup>	2
11 <sup>ème</sup>	51	24 <sup>ème</sup>	27	37 <sup>ème</sup>	14	50 <sup>ème</sup>	1
12 <sup>ème</sup>	48	25 <sup>ème</sup>	26	38 <sup>ème</sup>	13		
13 <sup>ème</sup>	46	26 <sup>ème</sup>	25	39 <sup>ème</sup>	12		

- Pour le classement général de la Coupe Midi-Pyrénées, sera retenu le total des points obtenus sur toutes les courses de la Coupe, divisé par le nombre total d'épreuves organisées.
- Il n'y aura plus de joker.
- Il sera attribué 10 points à tout concurrent présent au départ de l'épreuve en plus des points obtenus au classement.

- En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de places de premier, de places de second, etc... puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche de la Coupe.
- En ce qui concerne la catégorie Tandem, seul les équipages constitués des mêmes coureurs sur chaque manche seront classés au classement général.
- Les points attribués à la Coupe Régionale correspondent à la place réellement obtenue lors de la course (les hors Comité et NL gardent leurs places).
- En fin d'année, pour l'attribution des récompenses de la coupe régionale, seuls seront retenus les coureurs ayant effectué au minimum la moitié + 1 de la totalité des manches.
- Pas de joker pour le classement de la Coupe régionale de XC.

### 16. TITRES ET RECOMPENSES

13 titres de vainqueur seront décernés à l'issue de la Coupe Midi-Pyrénées 2013:

Homme, Dame, Espoir Homme, Espoir Dame, Junior Homme, Junior Dame, Master 1/2, Master 3/4, Master 5, Cadet, Cadette, Minime Garçons, Minime filles, Tandem, Challenge Sport

### 17. PENALITES

Mise Hors Course :

- Assistance matérielle extérieure à la zone
- Absence sur un contrôle de passage
- Circulation en sens inverse du circuit
- Aide ou assistance délibérée entre concurrents
- Non-respect du parcours
- Absence de casque durant l'épreuve

Pénalité en temps (et/ou en points):

Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé

Règlementation Fédérale :

[http://www.fcc.fr/a\\_La\\_Federation/a\\_Formulaires/Reglementation\\_federale/index.asp](http://www.fcc.fr/a_La_Federation/a_Formulaires/Reglementation_federale/index.asp)

La Commission VTT et/ou la Commission Arbitrale statueront pour tout autre litige.

### 18. RECLAMATIONS

- Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 1h après son arrivée.
- Les réclamations portant sur le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.
- Le collège des arbitres règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.
- Si le coureur estime ne pas avoir obtenu satisfaction, il peut se pourvoir immédiatement en appel auprès du jury d'appel composé avant l'épreuve de :
  - 1 membre de la CRVTT
  - 1 pilote pris parmi les engagés et désigné avant l'épreuve par le collège des arbitres
  - Le président du collège des arbitres

Cette réclamation devra être présentée par écrit et signée du coureur.